

## **Recommandations finales du séminaire : « La Bibliothèque Nationale : Concept et Politique » - mai 2004**

1. Accélérer la promulgation de la Loi en vertu de laquelle la Bibliothèque nationale deviendra un établissement public jouissant d'une autonomie administrative et financière, et réactiver le dépôt légal.
2. Formuler les objectifs et les tâches de la Bibliothèque nationale et élaborer l'organisation du travail, l'organigramme, les profils de poste, et les procédures à suivre.
3. Consacrer le rôle et la mission de la Bibliothèque nationale en matière de patrimoine, de culture, de parrainage de la Lecture Publique et de collaboration avec les bibliothèques régionales et internationales.
4. Échanger les expertises et les sources d'information et collaborer avec des instances internationales afin de retrouver le patrimoine intellectuel libanais perdu durant la guerre.
5. Constituer un comité consultatif regroupant des spécialistes de l'information, des bibliothécaires, des éditeurs, des écrivains et des chercheurs. Ce comité préfigurerait le futur Conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et agirait comme un groupe de pression pour l'application accélérée de ces recommandations.